



Député au Parlement Européen

Monsieur Bruno LE MAIRE  
Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,  
de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire  
Hôtel de Villeroy  
78, rue de Varenne  
75007 Paris

Bruxelles, le 10 janvier 2011

Objet: 5ème rapport sur la politique de cohésion

Monsieur le Ministre,

Par votre courrier du 29 décembre 2010, vous nous avez invités à participer à la réunion que vous organisez le 19 janvier prochain, en vue de la présentation par M. le Commissaire Johannes Hahn du 5ème rapport sur la politique de cohésion. Vous nous avez par ailleurs proposé de nous exprimer à ce sujet. Nous vous en remercions.

Nous tenons à répondre à votre sollicitation et à vous faire part de nos premières impressions suite à la publication de ce 5ème rapport. Pour nous, la politique de cohésion est une politique d'investissement qui doit permettre un développement économique, social et territorial harmonieux des régions de l'Union européenne. Elle incarne la solidarité européenne et traduit visiblement l'image d'une Europe qui agit pour la croissance et le développement de ses territoires. Il nous paraît donc essentiel que, dans les négociations à venir, la pertinence de la politique de cohésion ne soit pas remise en question et que les moyens alloués soient à la hauteur des défis à relever.

Les succès de cette politique sont nombreux, notamment en termes d'infrastructures, d'emplois, d'inclusion sociale, de recherche; d'innovation, de protection de l'environnement, de compétitivité et d'adaptation aux défis à venir. L'enrichissement de nombreuses régions européennes, qui passeront en 2013 le seuil des 75% du PIB communautaire et sortiront de l'objectif «convergence», est l'une des preuves de son succès.

A l'heure où tous les Etats membres ont engagé des efforts importants pour réduire leur déficit budgétaire et assainir leurs dépenses publiques, l'Europe intensifie elle aussi sa réflexion pour faire de chaque euro dépensé un euro efficace. Nous ne pouvons que soutenir une telle démarche.

Mais cette efficacité passe également par la défense d'une politique régionale juste et adaptée aux réalités des régions. En effet, il est fortement déplorable que deux régions ayant un PIB proche, bénéficient de montants d'aides considérablement différents selon qu'elles se situent juste au-dessus ou juste en-dessous du seuil des 75% du PIB. Ainsi, la proposition de la Commission européenne d'établir une nouvelle catégorie intermédiaire, pour les régions dont le PIB se situe entre 75% et 90% de la moyenne européenne, est une chance à saisir. La France se verrait alors

allouer un volume de fonds structurels correspondant mieux aux besoins réels de ses régions. Selon les estimations, jusqu'à 8 régions françaises pourraient bénéficier de cette catégorie, ce qui représenterait, par rapport à la période actuelle, un apport de 3 milliards d'euros.

La commission parlementaire du développement régional a récemment accepté le principe d'une catégorie intermédiaire en adoptant un amendement d'Alain Cadec invitant la Commission européenne à créer cette catégorie intermédiaire entre «convergence» et «compétitivité régionale et emploi» afin d'atténuer l'effet de seuil existant.

Grâce aux économies réalisées par la sortie de nombreuses régions de l'objectif «convergence», évaluées à 43 milliards d'euros, il nous semble possible et nécessaire de concilier les efforts entrepris pour maîtriser nos dépenses publiques, notre soutien à la politique agricole commune et le renforcement de la politique régionale à travers la création de cet objectif intermédiaire.

D'autre part, nous tenons à exprimer nos réserves sur la proposition de conditionnalité macroéconomique en ce qui concerne l'allocation des fonds. Cette mesure, compliquée à mettre en œuvre, risque d'être contreproductive en handicapant les bénéficiaires. Nous souhaitons rappeler ce qui à nos yeux constitue les principes essentiels de la politique de cohésion. Cette politique doit rester une politique communautaire disposant d'un financement suffisant au maintien de son efficacité, assurer une gestion décentralisée et partenariale des fonds ainsi qu'une gouvernance multi-niveaux. Nous jugeons nécessaire de conserver une approche transversale, intégrée et territoriale pour répondre aux défis complexes auxquels doivent faire face l'ensemble des régions européennes.

Nous partageons l'avis de la Commission européenne sur la nécessité de concentrer les fonds sur certaines thématiques en lien avec la stratégie UE 2020, tout en gardant à l'esprit que la spécificité de certaines régions et les besoins particuliers qui en découlent, notamment pour les régions ultrapériphériques, doivent être respectés. Une certaine flexibilité pour les régions dans l'allocation des fonds paraît donc essentielle.

Enfin, nous appelons à la mise en œuvre des recommandations inscrites dans les récents rapports parlementaires Lequiller-Auconie et Keller-Blanc-Sanchez-Schmid. Ainsi, nous demandons la mise en œuvre d'un «contrat de confiance» entre la Commission européenne et la France afin de supprimer les contrôles superflus. Nous appelons également à une augmentation significative du budget alloué à l'objectif «coopération territoriale» afin d'encourager le développement de ce laboratoire expérimental d'une intégration européenne, citoyenne, vivante et concrète

Si la France parvient à défendre une politique agricole commune forte et durable, et une politique régionale solidaire, ambitieuse et équitable, elle prolongera l'idéal communautaire dont elle est l'héritière, et répondra aux attentes de ses citoyens et des citoyens européens.

Ainsi, vous assurant de notre soutien pour défendre avec vous l'ambition européenne de la France, et restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Sophie AUCONIE - Alain CADEC - Maurice PONGA - Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID